

## Délibération

**Autorisation de recours à l'emprunt pour financer  
un investissement au CFA Commerce de Saintes**

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, face à la force majeure de la crise sanitaire liée au covid-19, consultée électroniquement, du 26 mars au 30 mars 2020, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice,

Vu la délibération prise dans les mêmes termes par l'Assemblée générale du 22 novembre 2018,

Vu le code de commerce et notamment les articles R712-20-1, R.712-27 et A712-7 à 10,

Vu le Règlement intérieur de la CCI Rochefort et Saintonge, et notamment la section 6 du chapitre 4,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 11 mars 2020,

Considérant que :

- Le CFA Commerce de Saintes partage des équipements communs avec le CFA 3CA BTP (qui assure le rôle de syndic de la copropriété), dont **l'espace restauration mutualisé**.
- En mars 2017, cet espace a fait l'objet d'une mise en demeure par les services de l'Etat et des travaux d'urgence ont été menés pour permettre la continuité de la restauration, en attendant la rénovation complète de l'ensemble qui comprend de grosses opérations de désamiantage, gros œuvre, charpente, étanchéité, équipements de cuisine, etc. dont le projet se chiffre à 1 750 000 € TTC, selon l'étude menée par le CFA 3CA BTP, en concertation avec nos services.
- La CCIRS est appelée à participer au financement de la rénovation complète de l'espace restauration (salle de restaurant et cuisine) commun aux deux CFA de Saintes.
- Sollicité, le Conseil Régional a acté la prise en charge de 50 % du coût de cet investissement.

Considérant le plan de financement suivant :

- Coût total .....1 750 000 € TTC
- Conseil Régional (50 %) .....875 000 €
- Organisme gestionnaire du CFA BTP - 3CA BTP (25 %) ...437 500 €
- CCI Rochefort et Saintonge (25 %) .....437 500 €

Et sous réserve que :

- La CCI Nouvelle Aquitaine valide le plan pluriannuel d'investissements de la CCI Rochefort et Saintonge
- Le Préfet de Région Nouvelle Aquitaine approuve le recours à l'emprunt

**Décide d'autoriser le Président à :**

- Solliciter l'autorisation préalable d'emprunter auprès des services du Préfet de Région Nouvelle Aquitaine
- Engager la consultation des banques pour un emprunt de 437 500 €
- Signer tous les documents nécessaires à la mise en place de l'emprunt.

---

CCI Rochefort et Saintonge - DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale,  
consultée par voie électronique du 26 au 30 mars 2020

Nombre de membres élus en exercice	28
Nombre de membres élus qui ont participé à la consultation / Nombre de votants	19
Nombre de voix POUR	18
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

Gérard Filoche

Secrétaire

Hervé Fauchet

Président